

Direction de la Propreté et de l'Eau

**2021 DPE 40** Création d'un lieu d'appel pour éboueurs et jardiniers dans un bâtiment de logements dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>) - Convention entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et Messieurs,

Le programme d'aménagement de la ZAC Saint Vincent de Paul (14<sup>e</sup>) prévoit d'intégrer des équipements publics parmi lesquels un local pour les personnels de la DPE et de la DEVE.

La création de ce lieu d'appel mutualisé pour les éboueurs et les jardiniers dans le lot Chaufferie a été entérinée par délibération 2020 DU 96, votée lors de la séance du Conseil de Paris des 17, 18 novembre 2020 avec la modification du dossier de réalisation de la ZAC (programme des équipements publics) et du traité de concession avec l'aménageur, P&MA.

Paris Habitat a été mandaté par l'aménageur de la ZAC, P&MA, pour réaliser ce lieu d'appel, qui prévoit aujourd'hui 424 m<sup>2</sup> SDP pour un local DPE/ DEVE dans le même espace.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'aménagement est estimée à 1.463.21 € HT soit 1.755.865 € TTC (valeur 2020).

Je vous demande de m'autoriser à signer sur ces bases, la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH pour la création d'un lieu d'appel pour les éboueurs de la DPE et les jardiniers de la DEVE dans la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14<sup>e</sup>).

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris